



L'institution dans la langue : lexique et pensée d'État

Daniel Simeoni

Volume 6, numéro 1, 1er semestre 1993

L'Histoire en traduction

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/037143ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/037143ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne de traductologie

ISSN

0835-8443 (imprimé)

1708-2188 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Simeoni, D. (1993). L'institution dans la langue : lexique et pensée d'État. *TTR*, 6(1), 171–202. <https://doi.org/10.7202/037143ar>

L'institution dans la langue: lexique et pensée d'État

Daniel Simeoni

1. Introduction

Le présupposé de cet article est que la façon dont nous énonçons publiquement nos opinions est liée, non seulement à l'évolution de la langue *standard* mais, au-delà, à la genèse des États dans lesquels ces formes naissent, changent et disparaissent. Cette hypothèse mérite un commentaire car elle pourrait paraître contre-intuitive dans nos sociétés différenciées de la fin du XX^e siècle. Les propos les plus banals aujourd'hui produits dans l'interaction et dans une langue nationale donnée, à la poste, à la banque, à l'école, au restaurant, à la Préfecture de police, au marché, au travail, en réponse aux questions posées par les médias, etc., ont en effet plus de chances d'être perçus comme renvoyant à la culture locale, voire à l'inspiration du moment, qu'au développement des États au sein desquels ils sont produits.

L'ensemble des énoncés — des unités lexicales jusqu'aux formes rhétoriques — qui affleurent spontanément à l'esprit de leurs auteurs, «à une époque donnée, pour une aire sociale donnée», non seulement dans le champ scientifique (Foucault, 1969) mais dans le contact social, n'a rien d'aléatoire. Au niveau macrostructurel, les travaux de M. Angenot sur le XIX^e siècle français ont permis de saisir comment ces expressions toutes

faites, désignant des notions préconstruites, et émergeant d'entre tous les énoncés possibles, se constituent *dans toutes les franges de la société* en stéréotypes du «discours social» (1979, p. 63). Appliquées au domaine de la traductologie, les recherches d'A. Brisset sur le théâtre québécois (1990) prennent en compte de façon centrale cette dimension conventionnelle des discours publics, montrant sous l'effet de quels événements historiques liés à l'imaginaire social la légitimité du discours nationaliste au Québec a fini par modeler depuis 1968 la «pensée théâtrale», jusqu'aux conditions d'élaboration de traductions conformes aux présupposés de ce discours.

Ces travaux posent les jalons de ce que l'on pourrait appeler une analyse pragmatique de la pensée à usage public dans les sociétés diversifiées. De façon implicite, leur démarche suppose justement que les formes langagières sont indissociables de la substance qu'elles véhiculent, principe que d'autres disciplines du langage, et non des moindres, continuent de minimiser dans la construction de leur objet. Mais, faute de se donner un cadre explicatif suffisamment puissant, ils laissent entière la question de la genèse structurelle de cette diffusion sociocognitive. Car, si les «règles» d'énonciation sont anonymes, si les idéologèmes engendrés de la sorte ne forment pas «système», au sens où leur assemblage n'a «ni logique, ni rigueur propres» (Angenot, 1991), et si la propagation des formes discursives opère avec tant d'efficacité qu'elle peut par exemple, sous certaines conditions, mener à l'acceptation aveugle, voire à l'exaltation volontariste d'une doxa antisémite (Angenot, 1989), quel est le moteur de cette diffusion idéologique? Quel rôle joue le langage dans cette diffusion? Et en quels lieux constitutifs de la langue d'usage — lexique, syntaxe et rhétorique — ce pouvoir de diffusion s'exerce-t-il? Ces questions sont importantes car si l'on parvenait à éclairer la nature de la relation qui unit ces formes ordinairement produites au régime doxique de leur production, certains choix de traduction s'en trouveraient simplifiés, et surtout — les questions sont étroitement liées — nos perceptions et notre lecture des discours dominants dans les langues concernées en seraient considérablement modifiées.

Notons pour clore cette présentation que ces tournures prêtes-à-porter ne sont pas absentes du discours écrit. Si elles ne constituent pas un genre spécialisé pour la traduction, c'est qu'il n'existe pas de «traduction des constructions conventionnelles» au sens où l'on parle de traduction littéraire, juridique, technique, scientifique, commerciale ou publicitaire. Mais le champ en question intéresse tout de même le traducteur autant que le traductologue, du fait qu'il recoupe tous les genres habituels, y compris les genres littéraires dits mineurs (romans policiers, littérature populaire, bandes dessinées, science-fiction, etc.). D'autres rubriques peuvent être aussi concernées, comme le montrerait une étude des traductions d'œuvres parodiques.

2. Notions théoriques (I). Naturalisation des usages légitimes

2.1. Le cadre théorique à l'intérieur duquel j'aborderai la question de la genèse sociale de ces énoncés est celui que P. Bourdieu a élaboré depuis peu (1991a) autour du concept de «pensée d'État»: «Il existe des formes de pensée qui sont le produit de l'incorporation de formes sociales [et] l'institution ne marche que lorsqu'il y a correspondance entre structures objectives et structures subjectives.» J'interprète cette notion comme le principe fondateur de cet ordre du discours qui se donne ordinairement comme allant de soi, alors que sa fonction n'a rien de banal: il reflète et contribue à la pérennité de l'ordre social. Il est du reste significatif que la genèse de ce concept ne se soit pas faite sans peine. En précisant que, lorsqu'il rédigeait son article «Sur le pouvoir symbolique» (1977), donc à une époque où ses outils théoriques étaient déjà pleinement opératoires, il «ne savait pas qu'il parlait de l'État», Bourdieu signale que les sources étatiques du capital symbolique — économique et culturel — qui déterminent très précisément les habitus des agents sociaux sont d'autant plus efficaces qu'elles se font couramment oublier. Rappelons que le concept d'*habitus* avait été élaboré par le même auteur pour référer à cette «structure elle-même structurante», «principe générateur» des goûts et des dispositions «susceptible d'être appliqué par simple transfert, aux domaines les plus différents de la pratique [...] au prix de retraductions imposées par la logique propre aux différents champs» (1979, pp. 190-192).

Ce que P. Bourdieu appelle aujourd'hui «pensée d'État» constituerait ainsi, à notre époque, l'un des plus puissants moteurs de cette dynamique structurante qui règle, pour le meilleur et pour le pire, le fonctionnement de nos sociétés modernes. Par rapport à l'objet de cet article, à savoir les opinions publiquement énoncées dans l'interaction, l'intérêt pour le sociolinguiste et, au-delà, le traducteur, est que ces énoncés peuvent venir reproduire, le plus naturellement du monde, les termes mêmes du discours officiel tout en se donnant l'illusion d'être autonomes. Cette «naturalisation de la nécessité sociale» qui s'incarne dans les multiples avatars du langage autorisé obéit au même principe que la «naturalisation» des œuvres étrangères dans le répertoire du nouveau théâtre québécois analysé par A. Brisset, puisque c'est au bout du compte le même principe unificateur — l'argument de légitimité — qui sert de *centre organisateur* à la définition de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas et, au-delà, de ce qui *est* par rapport à ce qui *ne peut pas* être. La puissance de la théorie tient en grande partie au fait qu'elle explique les faits comme ils se présentent, plutôt que comme ils devraient être.

Comment la naturalisation procède-t-elle dans la langue quotidienne? Dans le monde des communications de masse, on a constaté que la part de ces formulations induites avait tendance à augmenter (Gozzi, 1990). Pour en rester à la société française d'aujourd'hui, F.-B. Huyghe (1991) par exemple a attiré l'attention sur ce qu'il nomme la «langue de coton», ce «reflet des grands stéréotypes de l'époque» à propos desquels il remarque: «ce sont les professionnels qui décident par consentement mutuel que tel ou tel vocable fera désormais partie de la LDC, qui l'utilisent et le popularisent». Ces termes, dont la diffusion est au départ restreinte, se propagent dans un nombre croissant de circonstances de la vie sociale, prennent peu à peu valeur d'usage courant, enfin finissent par déterminer le registre moyen du français standard de bon ton. Parmi les lexèmes relevés par Huyghe figurent par exemple: *assumer, assurer, caritatif, gérer, performant, positiver, réinsertion, intégration*, etc. La source de ces expressions peut être directement gouvernementale mais elle peut tout autant être imputée aux élites technocratiques, scientifiques,

ou médiatiques. Cet élargissement à la source est important car il permet d'articuler les créations lexicales au processus de diffusion de la «pensée d'État». Bourdieu insiste sur ce point, l'État moderne ne se réduit pas dans cette perspective, selon les analyses classiques qu'en donnent N. Elias (1975, pp. 14-16) et M. Weber, à une «organisation qui effectue avec succès sa prétention à l'exercice du pouvoir sur un territoire grâce à son monopole de l'usage légitime de la violence» (Weber, 1978, p. 54) et dicte son bon vouloir à ses administrés. Loin de toute coercition, ou même de toute propagande organisée, il se manifeste plutôt sous la forme d'une fonction homogénéisante, remplie tour à tour et *sans concertation consciente*, par divers agents dont le seul point commun, dans leurs champs respectifs, est d'occuper une position d'autorité (même s'ils se trouvent constamment entre eux en situation de concurrence). Le discours autorisé peut ensuite être repris en compte, à chacun des postes qu'ils occupent dans la société, par les dominés eux-mêmes qui, du même coup, participent de plein droit de la même fonction unificatrice. Si nous pouvions généraliser ces observations à d'autres sociétés différenciées, nous ferions un pas considérable vers la thèse selon laquelle, face au langage tel qu'il s'exprime dans les langues standards, nous sommes bien en présence d'un continuum expressif, produit et reproduit de conserve par l'ensemble des locuteurs, identifiés par leur appartenance à ces «communautés imaginées» (Anderson, 1983) que sont les États modernes.

2.2. Il faudrait se poser la question du caractère «national» des grandes théories scientifiques dans les sciences sociales. Chercheur d'origine béarnaise possédant la citoyenneté française, Pierre Bourdieu n'a, au fond, jamais cessé d'être hanté par la reproduction de l'inégalité des acquis culturels à travers le système scolaire national et, au-delà, par la perpétuation des schèmes de pensée qui règlent les choix de vie individuels. C'est ainsi qu'il a pu identifier «la structure de la distribution différentielle des profits scolaires et des profits sociaux corrélatifs» (Bourdieu, 1992, p. 72). Mais le fait de travailler sur des objets assignables à un système scolaire national dans le cadre d'un pays extrêmement centralisé ne devait-il pas, par définition, l'amener à retrouver l'origine de la chaîne causale...

dans le pouvoir central de l'État? Et à supposer qu'un lien, plus ou moins direct, puisse être empiriquement établi entre les formes coutumières de la *parole* publique et la genèse de l'État français, cela voudrait-il dire pour autant que ce type de lien a un caractère invariant, autrement dit, que la *relation* reste valide quel que soit le contexte national, géographique, culturel? Est-il licite, autrement dit, de fonder sur ce type de démarche explicative une recherche en traductologie portant sur la question du transfert contextuel? Bourdieu prétend que ses analyses sont transposables à toute société stratifiée mais il n'en a pas fait lui-même la démonstration empirique, même s'il appelle de ses vœux dans de récentes publications (1991b, pp. 625-669) la mise en œuvre de tels travaux. Seul un travail comparatif sur corpus et, par commodité, sur des formes contemporaines, pourra faire la part des choses, mais il est intéressant de constater, d'ores et déjà, que cette relation unissant le fonctionnement de l'État aux «mots du discours» de la vie sociale figure au cœur des travaux de certains chercheurs, historiens mais aussi linguistes.

La France n'est pas un cas exceptionnel. Le travail effectué récemment par A. Wierzbicka sur ce qu'elle a appelé les «mots-clés japonais» (1991, pp. 333-385) montre que des termes courants, aussi essentiels à la compréhension de la culture japonaise que ceux d'*amae*, *enryo*, *wa*, *on*, *giri* et *seishin* traduisent des concepts dont la fonction d'asservissement social n'est pas contestable. *Amae* est ainsi défini comme cette «tendance affirmée des Japonais à la soumission», tendance dont l'importance est directement liée aux «structures spécifiques de la société japonaise». *Enryo* est paraphrasé comme une «attitude de réserve dans les rapports sociaux» dont l'intériorisation par le citoyen est signe de bonne intégration sociale: «une façon d'exprimer *enryo* est d'éviter de formuler une opinion [au point que] les Japonais trouvent souvent les Occidentaux immatures à cause de la franchise avec laquelle ils expriment leurs opinions». *Wa* est glosé comme relevant d'un «processus délicat de compréhension mutuelle» dont la finalité est l'obtention du consensus social. *On* est longuement analysé comme «sentiment de devoir quelque chose à autrui considéré comme bienfaiteur, doublé du souvenir durable que l'on a été et que l'on demeure bénéficiaire du *on*»; ce

phénomène étant par ailleurs explicité socialement de la façon suivante: «la réciprocité attachée au *on* est indissociable de la notion de différence de statut et plus généralement de celle de rapport statutaire, que le don qui initie le *on* précède ou non l'établissement d'une hiérarchie statutaire entre les parties concernées». *Giri* est présenté comme «relation particulière de personne à personne s'exprimant dans l'interaction au sens physique du terme [et référant] à un ensemble ordonné de normes sociales déterminant, pour chaque position statutaire, un rôle spécifique à remplir»; «les relations de *giri* peuvent être prescriptives au sens où elles sont inséparables des positions occupées par les parties dans l'organisation familiale, communautaire ou économique». Enfin, *seishin* est un concept «principalement opératoire au niveau individuel destiné à promouvoir l'esprit communautaire au sein d'un groupe donné». Ce terme fait du reste souvent office de «signe de ralliement pour tous ceux désireux de défendre ou de réaffirmer les traditions japonaises», à telle enseigne qu'«un nombre sans cesse croissant d'entreprises japonaises organisent régulièrement des sessions de *seishin* à l'intention de leurs employés».

Le travail de Wierzbicka est important, car le lien constitutif qui unit ces mots-clés du discours à la forme des relations sociales et, au-delà, au fonctionnement de l'État japonais se distingue d'autant plus nettement qu'il s'agit, pour nous, d'une aire socio-culturelle moins familière. En outre, hormis le fait qu'il semble aller dans le sens d'un caractère sinon universel, du moins non étroitement lié aux pays occidentaux, d'un principe générateur d'origine étatique pénétrant le lexique d'usage de la langue standard, ce dernier exemple est révélateur d'un travers assez répandu dans les travaux de pragmatique. Le souci prioritaire de Wierzbicka étant la construction d'un métalangage naturel, fondé sur des universaux sémantiques primitifs, qui lui permettrait de comparer de la façon la plus «neutre» possible, dans une perspective pragmatique transculturelle, les ancrages lexicaux fondamentaux de cultures différentes, il n'est peut-être pas trop surprenant qu'elle en minimise la portée sociologique au profit de la dimension proprement cognitive. En règle générale, contrairement à la

sociologie et à l'histoire, les sciences du langage manifestent une nette réticence, pour ne pas parler de répugnance, vis-à-vis du terme «État», lui préférant celui de «société» et, plus souvent encore, celui plus neutre de «culture». Ainsi E. Reischauer (1988, p. 382), historien américain ayant grandi au Japon, peut-il souligner que la datation des honorifiques japonais — en tant que marqueurs de différences d'âge et d'écarts sociaux — renvoie directement à la formation de l'État féodal, alors que ce genre de genèse conceptuelle n'est jamais pris en compte dans les ouvrages de linguistique théorique, appliquée ou contrastive, qui restent trop souvent prisonniers d'un principe de synchronicité exclusive. Comme si la diffusion dans le temps du pouvoir linguistique de l'État n'existait pas. Pouvoir pourtant colossal, car il relève de véritables *diktats cognitifs* bien plus subtils — et efficaces — que les «effets de domination [...] corrélatifs de l'unification du marché [linguistique]», qui s'exercent, eux, sur un mode volontariste «par l'intermédiaire de tout un ensemble d'institutions et de mécanismes spécifiques dont la politique proprement linguistique et même les interventions expresses des groupes de pression» (Bourdieu, 1984, p. 5). Telle cette «tache aveugle» dont parle Angenot (1991, p. 196) à propos de l'État omniprésent — alors même que son nom n'apparaît presque jamais — dans les utopies socialistes doctrinaires de la fin du XIX^e siècle, l'État moderne est aussi cette *tache aveugle du langage*, couramment inscrite au cœur des sociétés différenciées, et qui informe la plupart des propos ordinaires tenus dans l'interaction.

3. Pensée d'État et traduction. Limites de la conception culturaliste

On comprend mieux dans ces conditions pourquoi tant de problèmes liés à la diffusion de la pensée d'État ont pu être — et continuent d'être — globalement rangés en traductologie dans une rubrique fourre-tout dite «culturelle». Pour prendre un exemple parmi les plus récents, s'agissant du transfert entre «langues à diffusion limitée» et «langues à diffusion illimitée» — mais sa remarque s'appliquerait tout autant à l'intérieur de chacune de ces catégories — Yo-In Song note justement: «la

connotation culturelle qui ne peut manquer d'accompagner l'unité de départ doit d'une façon ou d'une autre pouvoir être transférée au texte d'arrivée», ajoutant que parmi toutes les composantes de la mosaïque culturelle, «c'est l'aspect socio-culturel qui, à coup sûr, est le plus susceptible de conditionnement» (1991, pp. 69 et 75). Déjà Mounin, empruntant à E. Nida et à la théorie des champs sémantiques, rapportait ces difficultés au domaine de la «culture sociale» et à «l'expérience idéologique de civilisations différentes» (1962, pp. 66-68 et 93). De même, une terminologie franchement indissociable de l'État moderne, comme celle qui définit les divisions du système scolaire, a-t-elle pu être regroupée récemment (Lehmuskallio et al., 1988, p. 157) dans la catégorie des «mots *culturellement* clos», fût-ce dans une même aire linguistique: «[expliquer le système scolaire d'un pays dans un autre environnement culturel] ne signifie pas simplement que l'on est confronté à un problème de langues différentes, ou de correspondances à établir éventuellement «mot à mot»; la difficulté tient bien souvent aux différences structurelles qui distinguent une même sphère d'activité dans des sociétés différentes». Écrivant en 1988, ces mêmes auteurs ajoutaient très justement, sans en tirer toutefois les conséquences quant à la *sociogenèse* de ces termes, qu'il suffisait pour s'en convaincre de «prendre pour exemples les cas de la RDA, de la RFA, de l'Autriche et de la Suisse; ou la terminologie de l'administration suédoise en Suède et en Finlande». Il me semble qu'exprimée de la sorte, cette référence culturaliste — la plus fréquente sur ce faisceau de problèmes — court le risque de se fermer sur elle-même. Le problème en effet que pose le terme «culture», c'est qu'il constitue un butoir générique, sorte de retour inscrit (*default move*) de nos schèmes de pensée, qui empêche un peu trop commodément d'aller voir du côté de ses déterminants. Il y a des cultures différentes. Ces cultures s'expriment à travers des langues. Cultures et langues sont des objets largement conventionnels et arbitraires. Le traducteur, nous dit-on, doit faire avec.

Gratter le vernis du tout-culturel pour mettre au jour les stéréotypes par lesquels les élites d'une société donnée produisent et reproduisent, sans même en avoir conscience,

l'éventail des opinions licites *dans leur forme licite* devrait s'imposer à tous, lecteurs et traducteurs, comme une espèce de seconde nature. Ces opinions conditionnent en effet, au double sens du terme, une part de plus en plus grande du discours public. S'il est malaisé de parvenir à cette objectivation, c'est que cela implique la mise à distance par chacun de ses propres présupposés, en une sorte d'ascèse schizophrénique appliquée. Car, à bien y réfléchir, chaque État ayant son histoire propre et y veillant jalousement, il paraîtrait logique que ses énoncés stéréotypiques, ses clichés sociaux, soient *spécifiques* à chaque langue standard, progressivement élaborée comme «norme spontanée» (D. Trudeau, 1992, p. 16) par l'effet de légitimation du discours autorisé. Cela devrait être vrai en particulier de la substance des propos tenus (stade du choix lexical) mais aussi de la construction des énoncés (niveau de la syntaxe, ou plutôt de l'hypersyntaxe, Palek, 1968; Culioli, 1986), et même des modèles rhétoriques privilégiés de la prise de parole publique, autant de variables que le traducteur est obligé de prendre en compte dans son activité. Il conviendrait donc de se pencher sur ces pratiques de langage, en n'oubliant pas qu'il s'agit d'usages s'incarnant dans une langue (donc dans sa spécificité), et qu'il est utile sur un tel sujet de garder à portée de la main les lunettes du sociologue. Pour des raisons d'espace, je n'aborde ici que la première variable, la dimension lexicale, et je laisse de côté la question liée des métaphores, qui déborde déjà, par les jeux d'isotopie, sur les niveaux supérieurs. Il est clair cependant que l'analyse forme un tout puisque l'objet sur lequel elle porte est, en pratique, un continuum.

4. Notions théoriques (II). Questions de sémantique lexicale

4.1. Un détour par la linguistique peut ici être utile. La linguistique contemporaine écarte très majoritairement cette dimension institutionnelle de ses préoccupations. Mais loin des courants nobles de la profession, il est remarquable que, de l'intérieur de cadres nationaux distincts et sans concertation (du moins si l'on en juge par l'absence de reconnaissance mutuelle dans leurs travaux), des grammaires systématiques aient été proposées, dont les construits paraissent non seulement

compatibles mais directement rattachables à une perspective sociologique comme celle dont je viens de tracer les grandes lignes. Les rapports de la linguistique et de la traduction ont de fait beaucoup changé depuis que Mounin (1963) dressait l'état de la question. C'est par des concepts comme ceux d'*unités conventionnelles* (Langacker), de *système fonctionnel* (Halliday) et de *domaine notionnel* (Culioli) que la jonction me paraît pouvoir s'opérer naturellement, au grand avantage du traductologue et du traducteur.

Ainsi, selon (1) R. W. Langacker, la grammaire d'une langue — dans laquelle il inclut de plein droit le lexique — se définit comme «l'inventaire structuré d'*unités linguistiques conventionnelles*» (1987, p. 73), sans limitation de longueur d'aucune sorte. «Convention» ne signifie pas ici immotivé, comme en linguistique structurale traditionnelle. C'est même tout le contraire dans la mesure où les unités constitutives d'une langue (des simples morphèmes jusqu'aux énoncés les plus complexes) sont le produit de conventions intrinsèquement motivées, non arbitraires car inséparables des fonctions qu'elles remplissent au niveau cognitif. Les travaux de Langacker s'inscrivant dans une tradition à la fois anthropologique et cognitiviste, ils restent silencieux sur les déterminants sociaux du langage. Il n'y a là néanmoins qu'un effet de champ, la discipline s'étant donnée de telles contraintes formelles depuis le tournant chomskyen amorcé vers la fin des années cinquante, que toute dimension non formalisable est aujourd'hui considérée comme relevant de l'«extra-linguistique».

(2) Chez M. A. K. Halliday, parmi les linguistes l'un de ceux qui en revanche ont toujours tenu le plus grand compte de la composante sociale du langage, le lien qui unit non seulement le lexique mais la totalité de la grammaire d'une langue aux besoins langagiers de la communauté est plus net: «la forme particulière prise par le système grammatical d'une langue donnée est étroitement liée *aux besoins personnels et sociaux* que cette langue est appelée à servir» (1970, p. 142). Ce fonctionnalisme — qui intègre de plein droit à l'objet linguistique l'analyse d'un contexte non seulement «syntagmatique,

systémique et situationnel» comme le définit Langacker (1987, pp. 401-408) mais aussi une dimension dynamique qu'il faut bien appeler social-historique — est loin de faire l'unanimité dans la littérature spécialisée. L'histoire des développements récents de la linguistique reste à faire mais il est clair qu'une analyse sociologique, voire polysystémique, du succès de certaines théories par rapport à d'autres tout aussi élaborées mais moins bien «établies», mettrait au jour d'autres facteurs beaucoup plus déterminants que leur prétendue plus grande rigueur formelle.

(3) A. Culioli (1985; 1990), pour sa part, postule que chaque énoncé — qu'il s'agisse là encore d'une unité lexicale ou d'une séquence plus ou moins «grammaticale» — est le résultat d'une suite d'opérations complexes, une «levée d'indétermination» accomplie par l'énonciateur à partir d'un contenu de pensée notionnel antérieur à sa réalisation. C'est en amont du processus de lexicalisation et de grammaticalisation que la *notion*, cette valeur primitive que connaissent bien les traductologues de l'école interprétative, voit son domaine délimité comme «système de représentations complexes, et structurées, de *propriétés physico-culturelles*» (1990, p. 53). Ce domaine virtuel est instanciable de multiples manières, sous la forme de familles paraphrastiques. Les implications d'une telle démarche sont considérables puisque ses termes débordent largement sur l'analyse de discours (Simeoni et Fall, 1992). En situation d'entretien, on parlera ainsi de l'ouverture d'un thème discursif (*discourse topic*) en termes de sélections motivées parmi tous les possibles grammaticalement instanciables et on s'apercevra que la même instabilité sémantique (*fuzziness*) postulée par Culioli au stade de la lexis s'étend à la totalité du domaine mis en place et négocié dans l'échange.

4.2. «Unités linguistiques conventionnelles», «besoins personnels et sociaux», «propriétés culturelles»: le lien est facile avec la démarche sociologique. Chaque instanciation de la «notion» sédimente, sans même que les locuteurs indigènes s'en rendent compte (voir le phénomène des métaphores usées), le lent processus historique par lequel les formes lexicales et stéréotypiques naissent, changent et disparaissent. Sur les

conventions ainsi motivées de la langue standard viennent se greffer les *habitus linguistiques* des agents, certes différenciés mais ordonnés par rapport aux modèles dominants, car — l'expérience se charge de les en persuader — les sociolectes n'ont nullement la même valeur symbolique. Chaque usage de la langue s'inscrit dans un cadre sociologique largement tributaire de la genèse des formes étatiques dans un pays donné. On comprend mieux dans ces conditions la double tâche du traducteur. Il doit savoir repérer, autant qu'il le peut, les pressions institutionnelles que masquent les discours publics nationalement ancrés qu'on lui demande de traduire. Il doit aussi pouvoir reconnaître, à partir de sa propre expérience, l'influence considérable des pressions analogues qui s'exercent à l'intérieur de son propre cadre national et, plus subrepticement, sur lui-même. Faute de quoi il attribuera la difficulté de traduire certains textes aux mystères de la langue, sans qu'il lui soit possible d'expliquer pourquoi certains registres lui sont plus familiers que d'autres, ni pourquoi le «ton juste» est parfois si difficile à trouver quand, pour d'autres, il ne semble pas faire obstacle.

D'un point de vue théorique, une telle spécificité dans la distribution lexico-institutionnelle pourrait, si on la poussait trop loin, constituer une nouvelle objection préjudicielle à l'activité traduisante, du type hypothèse (forte) Sapir-Whorf. La théorie serait dès lors invalidée pour des raisons empiriques puisque la traduction, comme chacun sait, est aussi vieille que le contact social. Or il n'en est rien car (1) l'évolution sémantique des lexèmes ne se fait pas en vase clos — il y a de plus en plus de contacts, échanges divers organisés d'un pays à l'autre, d'une communauté à une autre — et la genèse des nouvelles formes est souvent parallèle; (2) les dispositions de ceux qui ont le monopole de la parole légitime et qui en déterminent la forme *autorisée* à l'intention de ceux qui la subissent en même temps qu'ils se l'approprient obéissent à des constantes — au premier rang desquelles le principe de hiérarchie sociale. La part de la parole qui relève de cette forme de pensée publique — au sens où l'on parle d'opinion publique — fonctionne dans l'ordre social comme agent unifiant de communautés linguistiques que tout autrement sépare. En ce sens, on peut dire de la pensée d'État

qu'elle est le **ciment des sociolectes**, vecteur privilégié du contact interlectal.

4.3. Les répertoires lexicaux de différents États peuvent évoluer parallèlement, ou indépendamment. L'évolution est parallèle lorsque les créations lexicales correspondent à un développement partagé et intéressent également des communautés dont les intérêts sont proches, culturellement ou géographiquement. Le cas typique est celui de nombre de néologismes scientifiques (*microprocessor* = *microprocesseur*; *AIDS* = *SIDA*; etc.), socio-économiques (*stagflation* = *stagflation*; *single parent family* = *famille monoparentale*) ou autres (*smart bombs* = *bombes intelligentes*). Mais il est fréquent que certaines locutions ne se prêtent pas au calque et il faut alors bien souvent se résoudre à l'emprunt (Fr: *cohabitation*; US: *impeachment*). Les référents de ces locutions ne se retrouvent pas forcément dans d'autres cadres «socioculturels», ou bien le besoin de les nommer est inégalement distribué dans les communautés. L'ensemble des créations lexicales spécifiques à une langue constitue le résidu qui lui appartient en propre et qui est souvent la source de problèmes de traduction. Dans ce résidu, il est possible d'isoler certains néologismes lexicaux dont la fonction est de définir les termes mêmes des relations sociales au sens le plus large et de perpétuer ainsi, voire de renforcer le contrôle social. Il est souvent possible de remonter jusqu'à leur origine présumée dans tel ou tel organe officiel (*RMIste*, *smicard*, *troisième âge*, *sans domicile fixe*, *concubinage*, etc.) ou dans le discours des élites (*quart-monde*, *milieux défavorisés*, *sherpas*, etc.), fixant de la sorte non seulement une terminologie mais des choix de vie (et empêchant d'en concevoir d'autres), parfois même jusqu'à l'identité des personnes concernées (*refugiés*, *minorités visibles*, *autochtones*, etc.).

C'est dans des termes voisins que se pose la question des faux-amis du discours politique. L'analyse proposée par Jinot (1990, p. 90) des doublets *libéral* / *liberal* et *volontarisme* / *voluntarism* montre qu'une même racine peut évoluer de façon distincte sur des terrains différents, sous l'effet du discours officiel et de sa résonance médiatique. Le 1^{er} mai dernier, CNN a ainsi pu «traduire» presque en direct — ce qui était intéressant,

car le *retour inscrit* évoqué plus haut jouait alors pleinement — une déclaration de F. Mitterrand sur les émeutes de Los Angeles: «*American society is conservative, but economically liberal. What we are seeing now are some of the consequences*». L'original, publié dans le *Monde* du 3-4 mai, était: «*La société américaine est conservatrice et économiquement libérale. On en voit ici quelques résultats*». La version de l'AP, figurant dans le *New York Times* du lendemain était plus cohérente: «*American society is conservative and economically capitalist. Here are the results*». La spécificité sémantique d'un lexème dépend non seulement du co-texte; elle est aussi l'aboutissement d'un lent processus historique, opéré — et de ce fait contrôlé — par tous ceux qui, à divers titres, ont eu à un moment donné le monopole de la parole légitime. S'il ne s'agit donc pas de tomber dans le travers signalé par M. Perngier (1978, p. 302) consistant à «confondre dans un même principe l'usage et la langue», il ne faut pas pour autant se dissimuler la part prépondérante prise par les élites locales dans les créations lexicales de la langue standard.

5. L'institution dans la langue: quelques éléments d'appréciation

Dans tout discours, qu'il se développe dans l'interaction ou non, se pose le problème de savoir qui parle. Il faut prendre en compte non seulement les phénomènes inhérents à la mise en forme discursive, tels que l'hétérogénéité constitutive des énoncés et leur intertextualité, mais les lexèmes et syntagmes de l'échange ordinaire qui, parce qu'ils sont conventionnels, ne sont que très rarement des productions «spontanées». L'analyse montre que différentes strates institutionnelles affleurent, jusque dans les propos les plus personnels, venant constituer l'épaisseur institutionnelle du discours standard. Notons-le à nouveau au passage: sans vouloir remonter jusqu'à Hume (1990, p. 490) pour qui les langues étaient l'exemple même des institutions «*gradually establish'd by human conventions without any promise*» (c'est-à-dire sans l'engagement formel des parties contractantes), il suffirait de renvoyer aux nombreuses pages où C. Castoriadis (par ex.: 1975, pp. 162-177 et 324-333; 1978, pp. 125-146) évoque l'institution instituante *par excellence* qu'est le langage, remarquant par

exemple que «la signification pleine d'un mot est tout ce qui, à partir ou à propos de ce mot peut être socialement dit, pensé, représenté, fait» pour mesurer le gouffre qui sépare la conception que les philosophes se font du langage des postulats fondamentaux de la science linguistique moderne. Le phénomène est particulièrement net aujourd'hui en ce qui concerne les lexèmes «médiatiques», eux-mêmes étroitement imbriqués dans les structures étatiques. Il faut comprendre l'usage lexical comme enjeu véritable d'un conflit objectif entre dominants et dominés, en sachant bien que ce sont les premiers qui fixent les règles; les créations lexicales *anti-institutionnelles* ne se font précisément que par rapport au lexique institué et, du même coup, leur traduction pose des problèmes différents. Les exemples qui suivent sont empruntés à diverses sources, ayant en commun d'appartenir au registre de la langue courante telle qu'elle se manifeste dans le discours public, en français de France et en anglais, britannique et américain.

5.1. Les lexèmes d'institution au sens strict. Le caractère national de ces lexèmes n'est nulle part plus évident que dans le fait suivant, constaté par P. Newmark (1981, 1982):

The translation of terms such as *aménagement du territoire* (town and country planning, national and regional development, regional improvement), *HLM*, *promotion sociale*, *comité d'entreprise* (labour-management committee, joint production committee, works-council) etc. has never been settled. At present, even reputable bilingual dictionaries include amateurish translations of some national legal and administrative terms (*juge d'instruction*, *tribunal de grande instance*) some of which have been long debated, are particularly required, and could be issued by embassy press bureaux.

Je comprends bien la frustration de Newmark, mais je ne crois pas que les carences auxquelles il fait allusion soient innocentes. Tout d'abord, il faut s'imprégner du fait que les domaines notionnels instanciés par ces expressions renvoient immédiatement au quadrillage institutionnel des États concernés. Ce point est important car pour le représentant légitime d'un État

donné, être soit même à l'origine d'un *équivalent fonctionnel* à l'usage de l'«étranger» reviendrait à une cession symbolique de souveraineté. Supprimer la spécificité intralinguale du lexème indigène, c'est supposer nécessairement qu'un calque statutaire des comportements administratifs transfrontières est possible. Le même argument vaut pour l'opération inverse: pour les délégations sises en territoire étranger, autoriser une traduction de la structure institutionnelle du pays d'accueil, ce serait non seulement en rendre la version *légitime*, mais reconnaître que l'administration du pays d'accueil vaut celle de la métropole. Enfin sociocognitivement, en privant de leur plasticité des concepts dont la compréhension à l'intérieur de leurs champs d'application est pourtant, à l'emploi, assez précise et l'extension peu susceptible d'interprétation, ces traductions *autorisées* feraient courir le risque à leurs auteurs de forcer un placement de frontières et donc un choix de positionnement sur l'échelle des administrés, somme toute assez arbitraire. Car, en pratique, c'est la fonction de ces lexèmes qui prévaut sur leur signification, sachant qu'ils doivent pouvoir être mobilisés par l'institution à tout moment, sans restriction définitoire *a priori*. Celle-ci doit non seulement avoir réponse à tout, elle doit aussi pouvoir *répondre à tous*, quel que soit leur statut dans la grille, et le faire à tout instant, quels que soient les changements qui ne cessent bien sûr d'en modifier la distribution différentielle.

L'effectuation de ces choix incombe donc, par défaut, aux traducteurs spécialisés. La lecture des glossaires établis par les organisations internationales montre bien le travail de transposition forcené auquel certains de ces lexèmes d'institution sont soumis, les plus généraux étant aussi logiquement ceux dont la vocation est la plus totalisante. Le *Glossaire des difficultés générales de traduction* de l'OCDE suggère ainsi de traduire **adjustment** par: «ajustement, révision, correctif, correction, redressement, rectification, modification, aménagement, changement, retouche, réorientation, remise en ordre, réglage (de la conjoncture, de l'action des pouvoirs publics), règlement»; **approach** par: «approche, méthode, voie d'accès, abord, climat, manière de procéder, façon de s'y prendre, de présenter un sujet, conduite à suivre, ligne de conduite, attitude, mode d'action, conception, optique, esprit, angle, angle

*d'attaque, éclairage, démarche, direction, ébauche, angle d'approche, introduction à l'étude, cadre (régional, etc.), axe de recherche, de réflexion, tentative de solution, appréhension, point de vue»; et leadership par: «qualités (de chef, d'animateur, d'organisateur), art, don du commandement, esprit (qualités) d'initiative, ascendant, autorité, conduite (des hommes), impulsion, direction, rôle prépondérant, hégémonie, prépondérance, prééminence». Une comparaison avec le Lexique analogique établi par Jacques Dubé (1989) pour le compte du Secrétariat d'État du Canada est à cet égard instructive. Chaque fois qu'un terme d'apparence familière et d'usage aussi répandu nécessite le recours à ce genre de glose spécialisée à l'intérieur même de son champ d'exercice (ici: le champ politico-administratif des grandes puissances économiques internationales), on peut être sûr que l'on est en présence de lexèmes d'institution au sens fort. L'opération de traduction est alors rigoureusement fonctionnelle, puisqu'il s'agit de trouver parmi les équivalents possibles celui ou ceux qui seraient «naturellement» venus à l'esprit d'un rédacteur remplissant de façon analogue une même fonction d'autorité à partir d'une position structurellement homologue sur l'échiquier politico-administratif. Le cas limite de la langue de l'institution est fourni par les textes juridiques, à propos desquels L.-P. Pigeon rappelle que «le principe même de l'équivalence fonctionnelle signifie que l'on traduit en utilisant un mot qui ne correspond pas rigoureusement au même concept juridique mais à un **concept analogue**» (1982, p. 280). Contrairement à ce que prétend l'école interprétative — dont les intuitions, soutenues par une pratique éprouvée, touchent au demeurant souvent juste — ce n'est pas tant un prétendu «génie» de la langue (D. Seleskovitch et M. Lederer, 1983, par ex. pp. 59, 60, 62, 91, 93, 287) qui est en cause, que *l'aptitude du traducteur à se mettre dans la peau de l'institution*, aptitude qui, par définition, n'a rien de «naturel».*

5.2. *L'institution dans le lexique ordinaire.* La dimension hétéronomique de la langue standard est omniprésente, et difficile à percevoir. Un effort doit être fait pour la débusquer (la remarque vaut encore plus pour les niveaux supérieurs de la syntaxe et de la rhétorique). La traduction peut ici fournir une

aide non négligeable à l'analyse institutionnelle du discours, car ses termes et ses formes répugnent en général à se laisser traduire directement. Les choses sont plus claires, semble-t-il, lorsque la fonction qu'elles remplissent est indirecte, détournée de son but consacré.

La BD de Garry Trudeau, *Doonesbury*, est révélatrice à cet égard car son caractère parodique induit des effets de décentrement socio-énonciatif (*value shift*) très puissants. En vingt ans, les personnages de *Doonesbury* sont devenus de véritables porte-parole du discours doxique évoluant dans le temps, sortes de Bouvard et Pécuchet de l'Amérique moderne. Dans les semaines suivant la guerre du Golfe, Trudeau avait mis en parallèle de façon incongrue les zones de regroupement vers lesquelles affluaient les Kurdes du nord de l'Irak et la publication par Kitty Kelley des secrets d'alcôve présumés de Nancy Reagan à la Maison Blanche, deux «événements» largement amplifiés dans la presse internationale. La bande met en scène deux soldats que le sort a placé en position d'assurer la défense des Kurdes. À la question de l'un d'eux: «Hey, hear about Nancy Reagan and Sinatra?» l'autre répond: «Yeah, one of the *refugees* told me». La traduction m'a posé problème, car je ne parvenais pas à redonner son effet comique à la scène. Je sentais bien en même temps que si je me trouvais dans une situation voisine de celle décrite par Roland Diot (1989, p. 86), les raisons en étaient différentes:

it appears that the satirical part of the strip [...] can be translated for, and understood by a foreign audience. But so long as the process is also that of humor, when the national identity, symbols, myths and mythology are being debunked but at the same time acknowledged as part of one's self-image, the operation means the killing of one's symbolic image.

Dans mon cas, ne m'identifiant nullement à l'image symbolique qu'il s'agissait de détruire de façon équivalente — c'est à ce type de distanciation que je faisais allusion quand je parlais de la nécessité pour le traducteur de «reconnaître» l'influence des pressions institutionnelles qui s'exercent sur lui et d'en tirer les conséquences — le coup était plus jouable. Et c'est précisément

en adoptant une posture autocritique, en tant que traducteur de nationalité française pris dans un réseau d'influences lexicales généré par l'État français au sens large, que j'ai trouvé une parade possible: «c'est ce qu'on raconte au camp humanitaire». «Réfugié» étant trop générique, il fallait que je me replace dans le contexte médiatique de l'époque où, à l'initiative d'un Ministre chargé de l'action humanitaire, une nouvelle expression avait fait surface — *camps humanitaires* — qui pouvait redonner sa spécificité sémantique au référent désigné par la bande. De même, en ce qui concerne l'usage de l'indéfini «on» dans la traduction française, il est entièrement cohérent avec la perspective socioénonciative que je défends ici, puisqu'il est admis que ce pronom est souvent en français un substitut de la doxa commune, sorte de «personne universelle», fonctionnant comme «déictique de l'ordre des choses» (A. Berrendonner, 1981).

Il est intéressant de noter que la presse britannique de l'époque parlait de «*refugee havens*», alors qu'au même moment aux États-Unis on disait «*refugee centers*», ce qui montre bien que c'est moins le terme *refugee* qui était en cause que la volonté d'expresses des élites occidentales de se garder du stéréotype négatif «*camp de réfugiés*». Ce type de contraste institutionnel, ici d'origine clairement gouvernementale, opposant les usages de ce qui est considéré comme une seule et unique langue, correspond évidemment à des zones distinctes d'exercice légitime du pouvoir: l'anglais britannique standard par rapport à l'anglais américain standard. Les cas répertoriés de valuation lexicale différentielle dans ces deux cultures sont du reste légion. De façon moins subtile, que l'on pense par exemple aux valeurs de «*clever*», «*smart*» et «*shrewd*», respectivement plutôt négatives en Grande-Bretagne et plutôt favorables aux États-Unis, expressions dont G. Hughes (1988, p. 56) attribue la variation aux déterminants sociaux qui séparent l'image couramment projetée d'une «société à relative conscience de classe» de celle d'une «société plus égalitaire et concurrentielle».

Hier encore, chacun a pu constater l'ampleur de la diffusion de ce lexique d'institution lorsque, interrogé par une chaîne de télévision de Los Angeles sur le lieu même des

émeutes, un badaud a eu plusieurs fois recours à l'expression «*law enforcement agencies*» pour désigner les forces de police (ni la garde nationale, ni l'armée n'étaient encore sur les lieux). L'impression était assez étrange, comme si un immigrant haïtien ou vietnamien au Canada référerait à ses homologues par la collocation «*minorités visibles*». Une traduction de «*law enforcement agencies*» qui prendrait en compte la diffusion de la pensée d'État passerait par «*les forces de sécurité*», voire «*les forces de l'ordre*». Il pourrait être tentant de neutraliser le lexème — le risque est plus grand qu'on ne le pense si l'on opte pour une démarche communicationnelle ou interprétative — par «*la police*», ou même «*les flics*».

5.3. *Des euphémismes d'État au blanchiment lexical.* Parmi ces lexèmes d'institution une place particulière doit être faite aux formes euphémistiques. Pour situer les enjeux, je rappellerai comment Orwell, qui n'était pas universitaire, replaçait ces formes dans leur contexte: «*political language has to consist largely of euphemism, question-begging and sheer cloudy vagueness [...It] is designed to make lies sound truthful and murder respectable, and to give an appearance of solidity to pure wind*» (1946, pp. 363 et 367). La *langue de bois* est ici la première visée. Mais dans ces «*euphémismes d'État*», conformément à ma définition élargie du concept d'État, j'inclus aussi les matériaux de construction privilégiés de ces chaînes d'énoncés que W. Lutz (1989, p. 5) qualifie de «*gobbledygook or bureaucratese*» et qu'Orwell lui-même (1949, pp. 47 et 244) nommait *duck speak*, «*a noise, a quack-quack quacking [...] a gabbling style of speech, at once staccato and monotonous [whose] intention [is] to make speech, and especially speech on any subject not ideologically neutral, as nearly as possible independent of consciousness*». Ce que les interprètes, hors-micro, appellent le «*bla-bla*» de l'orthodoxie du moment, et qui est loin de ne caractériser que la parole des élites établies. Du côté des lexicologues, Hughes (1988, p. 15) précise de même: «*Euphemisms can [...] be contrived by vested interests for public consumption*», sous la forme de «*socially conditioned euphemisms*», tels qu'«*industrial action*» au lieu de «*strike*» (à rapprocher de «*conflit du travail*»), ou «*recession*» au lieu de «*depression*» (*idem* en français). Travaillant en

diachronie, Hughes (1988, p. 23) est tout aussi clair que l'était Orwell:

The analysis of linguistic change in more recent times, when English has become an international language and is being used in many manipulative ways, has always seemed to me a matter of urgency inexplicably ignored by major studies. Once printing and the electronic media break the organic link between language and society, words can be created, exterminated, warped and manipulated semantically by a group of vested interests or even a single person.

Se trouve ici posée la question des conditions de production de ce pouvoir exorbitant, celui là-même incarné par Humpty-Dumpty qui répondait à Alice: «the question is, which is to be master — that's all».

L'analyse lexicologique passe par la compréhension du mode de génération des termes du nouveau lexique, créant des effets sémantiques dont la source, en dernière instance, renvoie aux «diverses élites, institutions et autres oligarchies qui se sont mises en place dans le monde post-médiéval» (Hughes, 1988). Comment tel lexème en vient-il à supplanter un autre, pourtant tout aussi légitime? Un exemple de cette génération, qui n'a rien de spontanée, est fourni par J. Feiffer (1992): «I used to think I was *poor*. Then they told me I was *needy*. Then they said it was self-defeating to think I was *needy*. Instead I was *deprived*. Then they said «deprived» had a bad image; I was really *underprivileged*. Then they said «underprivileged» was overused; I was *disadvantaged*. I still don't have a cent. But I have a great vocabulary». Avec un peu d'entraînement, chacun peut capter cette genèse lexicale au quotidien, comme le montre cette réflexion métalinguistique spontanée saisie au vol sur Radio France Internationale: «Le *quart-monde* quoi — ça se dit plus aujourd'hui on dit quoi? *Nouveaux pauvres*, c'est ça qu'on dit, je crois» (émission «Carrefour» du 14 mai 1992). La durée de vie de certains lexèmes peut être étonnamment courte. Ainsi, «*law enforcement agencies*» cède-t-il en ce moment même sa place au plus récent «*law enforcement community*». La rubrique mensuelle

de E. S. Herman dans la revue *Zeta* (Boston) pourrait à cet égard servir de première banque de données pour l'anglo-américain.

La fonction intralinguistique de ces euphémismes s'apparente à un **blanchiment lexical**. Les lexèmes, même les plus légitimes, ne peuvent servir de monnaie d'échange éternellement, car leur cours ne cesse de se dévaluer. Cette formulation a l'avantage de pouvoir s'intégrer à l'isotopie mercantile filée par Bourdieu dans *Ce que parler veut dire: L'économie des échanges linguistiques*. Les biens linguistiques s'échangent et se traitent sur un marché mettant en contact des agents sociaux au capital linguistique inégal; ceux qui sont en position dominante dictent les termes de l'échange. Le blanchiment des lexèmes sales intervient périodiquement, toujours de haut en bas, faute de quoi la rhétorique de persuasion nécessaire à la paix sociale verrait son efficacité émoussée. La problématique lexicale déborde ici largement sur la rhétorique. S'agissant de traduire ces formes, la distinction entre textes «à consulter» (Berman) et textes «à vocation sociale» (Newmark) ou d'ailleurs entre «traduction communicationnelle» et «traduction sémantique» n'est jamais aussi nette, tout document rédigé à des fins d'information étant en effet souvent truffé de ces formes. C'est le cas des offres d'emploi à l'intention des cadres (pour un exemple canadien, voir W. Lutz, 1989, p. 143) et, dans un registre extrême, des journaux internes d'entreprise (Villette, 1992, pp. 63-64). La traduction risque alors souvent d'être légèrement décalée, le lexème blanchi de la langue d'arrivée n'étant peut-être pas tout à fait aussi «blanc» — ou l'être au contraire un peu trop, comme par une sorte d'anachronisme anticipatoire — que celui de la langue de départ. Par analogie avec cette autre forme de persuasion qu'est le discours publicitaire, il faudrait distinguer entre le niveau lexical, où un équivalent — plus ou moins bien blanchi — peut toujours être trouvé, et les ordres supérieurs de la rhétorique, pour lesquels une adaptation est souvent préférable (Tatilon, 1990).

5.4. Les créations anti-institutionnelles. La diffusion lexicale n'opère pas de façon univoque. Le mécanisme par lequel les dominés pratiquent la réappropriation lexicale est, quant à lui, assimilable

à un *détournement de fonds* (façon Robin des Bois). La métaphore est fondée, car la position de dominé prive ceux qui l'occupent de l'accès légitime aux institutions de blanchiment, les forçant dès lors à procéder à des innovations par «rupture» franche plutôt que par «glissement». Que l'on songe par exemple à l'appropriation par les noirs américains du terme «*nigger*», détournement exemplaire car il interdit absolument toute velléité de récupération, contrairement aux véritables créations du type «*beur*» ou «*rap*», toujours susceptibles d'être récupérées par ceux qui contrôlent le marché des échanges. Quelle est la position des sociologues à ce sujet? «*Beur*», nous dit A. Sayad (1990, p. 19), s'est imposé en France comme une

appellation [...] que les intéressés se sont donnés à eux-mêmes par *dérision*, c'est-à-dire par une manière de revanche sur leur sort auquel ils n'arrivent pas à donner un nom qui serait leur vrai nom; appellation de revanche aussi, par l'ironie, la seule arme dont on dispose pour dire le monde social et la position qu'on y occupe (position qui échoit, à vrai dire) quand on ne dispose pas de moyens canoniques pour cela — quand on n'a pas de langage autorisé; ou appellation encore qui s'est imposée à eux pour devenir, à défaut de la capacité de se nommer en toute autonomie, une *hétéro-appellation* ou *hétéro-dénomination* que la population dénommée de la sorte, à son corps défendant, est bien obligée, en raison de son hétéronomie précisément, de reprendre à son compte.

Il se crée donc un véritable couple indissociable: langue *de* l'institution / langue *contre* l'institution, qui a bien des points communs avec l'«autodéfense linguistique» dont parle A. Wierzbicka (1990). Rendant compte de cet article, P. Sériot (1989, p. 59) parle de

totale antinomie entre les normes de la langue de l'État (sphère officielle) et celles de la «communication spontanée» dans la sphère individuelle, privée, ce qui revient à une diglossie: langue totalitaire / langue anti-totalitaire (comme forme d'«auto-défense linguistique»). Celle-ci est faite d'expressions dérivées, mots et expressions clandestins, qui

procurent un «sentiment de soulagement et de libération à une population captive».

Dans le cas des termes «*beur*» et «*nigger*», il n'y a pas identité nationale comme dans le cas du lexique de Solidarnosc, mais identité de *groupes* se posant chacun *contre* l'institution qui produit et fait reproduire le discours légitime. Pour le traducteur, la solution est bien souvent de recourir à l'emprunt, doublé d'une note explicative, car il n'est pas toujours facile de trouver des équivalences fonctionnelles. La situation est ici l'inverse de celle qui touche les lexèmes d'origine officielle, davantage susceptibles d'avoir des homologues avérés en raison de l'invariant sociologique qui prévaut sur les différences contextuelles socio-institutionnelles. La parole de l'État est toujours mieux attestée, mieux codifiée que la parole anti-institutionnelle, qui ne franchit que plus rarement, et à contre-courant, les frontières du sociolecte où elle prend souche.

6. Conclusion. Questions en suspens

6.1. J'ai essayé de dégager les premiers éléments d'une trajectoire multidisciplinaire unifiée autour du champ de la traduction. Les concepts fondateurs — *pensée d'État*, *habitus linguistique*, *position dans le champ*, *pouvoir symbolique*, *unités conventionnelles*, *domaine notionnel*, *discours social*, *centre organisateur*, *système fonctionnel*, etc. — ont été empruntés au modèle de sociologie réflexive développé par P. Bourdieu et à diverses écoles de linguistique — systémique/cognitive/ énonciative — élaborées par des auteurs travaillant de façon indépendante et dans des cadres nationaux distincts (Grande-Bretagne et Australie/ États-Unis/France). Les exemples lexicaux analysés provenaient de discours attestés en français de France, en anglais britannique, en anglais américain et, à titre secondaire, en japonais. Des construits ont d'ores et déjà été proposés, aisément applicables à d'autres corpus — *retour inscrit*, *euphémismes d'État*, *blanchiment lexical* — dont il faudra observer le fonctionnement aux niveaux supérieurs de l'hypersyntaxe, de la rhétorique et des thèmes discursifs.

6.2. Quelle peut être la fonction pratique d'une telle démarche en traductologie? Sur le continuum discursif ainsi dégagé, peut-on établir des *règles* pour la traduction? Compte tenu de la complexité des variables mises en jeu, c'est peu vraisemblable. Il faudra, comme de coutume, procéder au coup par coup. De ce qui précède on pourrait s'attendre à voir prôner, par souci d'équivalence fonctionnelle, l'idiomatization du texte à traduire, sa «naturalisation», si l'on veut. Pourtant, pour diverses raisons, il est souvent souhaitable de maintenir l'étrangeté du texte de départ (Mossop, 1990). L'analyse socioénonciative (ou sociocognitive) est utile en ce qu'elle permet de dépasser certaines apories liées aux références trop exclusivement culturelles. Son intérêt majeur, à ce stade, est de mener le traducteur à une sensibilité plus aiguë face à des problèmes abordés jusqu'ici différemment, ce qui déjà n'est pas négligeable. Un autre point important est que tous les types d'énoncés, quelle qu'en soit la longueur, et quelle que soit la langue standard, peuvent être abordés avec les mêmes outils.

6.3. Pourquoi une posture critique? Tout énoncé est un produit social régi par des codes sociaux intériorisés. Une possibilité, à intégrer à un enseignement de la traduction, serait une analyse du discours fondée sur ce que l'on pourrait nommer une *pragmatique trans-institutionnelle*. Il me semble en effet que l'on peut adopter un regard critique vis-à-vis du texte à traduire, sans pour cela prendre parti, ni en trahir l'esprit. La démarche est compatible avec l'enseignement proposé par R. Tilford (1990, p. 217), selon lequel une analyse critique du discours de départ permet de dévoiler les intérêts spécifiques du rédacteur tels qu'ils s'expriment dans le choix lexical. La théorie variationniste proposée récemment par L. Hewson et J. Martin (1990, p. 61) rejoint ces préoccupations, puisqu'il s'agit là aussi de rendre compte de l'acte de traduire selon deux axes complémentaires: (1) l'homologie paraphrastique des deux univers discursifs en contact et (2) le «paramétrage» socioculturel, mécanisme régulateur par lequel s'effectue la «sélection» des options acceptables dans la société d'accueil.

6.4. Quelle peut être la légitimité d'un paramétrage socio-culturel, fondé sur l'organisation des États modernes? Le caractère contre-intuitif d'une telle relation ne devrait pas masquer que la mise au premier plan de la dimension institutionnelle du langage n'est, au fond, qu'un retour aux origines de la traduction. Les contacts sociaux entre communautés étaient autrefois orientés, organisés et codifiés autour de l'institution d'échanges autorisés et commandités par les pouvoirs établis. Ainsi, parmi les premières tablettes gravées dont nous avons connaissance (Kokhavi, 1990) figurent des textes traduits sous la forme de fragments trilingues cunéiforme/sémitique: sumérien - akkadien - canaanite. Il s'agissait alors pour les pouvoirs institués de l'époque — on ne parlait ni d'«État», ni de «nation» — d'établir des contacts marchands privilégiant certaines denrées plutôt que d'autres. On peut imaginer que les langues standards gardent aujourd'hui, d'une certaine façon, la trace inscrite de ces échanges dans le choix que font ses porte-parole les plus autorisés de certains propos jugés «valorisants». Tout l'intérêt qu'il y a à poser le problème de la traduction de cette façon tient, naturellement, au fait que l'investissement linguistique de chaque État — à l'image de ses préférences commerciales — est un peu sa marque de distinction et de reconnaissance. J'ai voulu montrer que la manière dont cet investissement se manifeste et ne cesse d'évoluer constituait, en même temps, l'une des clés d'accès les plus sûres aux habitudes expressives de ses ressortissants.

Université McMaster

Références

- ANDERSON, Benedict (1983). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Londres et New York, Verso.
- ANGENOT, Marc (1979). *Glossaire pratique de la critique contemporaine*. Montréal, Hurtubise HMH.

- _____ (1989). *Ce que l'on dit des Juifs en 1889: Antisémitisme et discours social*. St-Denis, Presses Univ. de Vincennes.
- _____ (1991). «Les Idéologies ne sont pas des systèmes», *Recherches Sémiotiques/Semiotic Inquiry*, XI(2-3), pp. 181-202.
- BERMAN, Antoine (1991). «Traduction littéraire et traduction technique», communication orale, 21 mars, *Colloque de l'Association Européenne des Linguistes et des Professeurs de Langue*. Paris.
- BERRENDONNER, Alain (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, Pierre (1977). «Sur le pouvoir symbolique», *Annales*, 3, pp. 405-411.
- _____ (1984). «Capital et marché linguistiques», *Linguistische Berichte*, 90, pp. 3-24.
- _____ (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- _____ (1991a). *Cours du Collège de France*.
- _____ (1991b). «Quatre conférences sur le Japon», *Poetics Today*, XII(4), pp. 625-669.
- _____ et Patrick CHAMPAGNE (1992). «Les Exclus de l'intérieur», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 91/92, pp. 71-75.
- BRISSET, Annie (1990). *Sociocritique de la Traduction. Théâtre et Altérité au Québec (1968-1988)*. Montréal, Le Préambule.
- CASTORIADIS, Cornélius (1975). *L'Institution imaginaire de la société*. Paris, Éditions du Seuil.

-
- _____ (1978). *Les Carrefours du labyrinthe*. Paris, Éditions du Seuil.
- CATHERINE, (1979). *Le Style administratif*. Paris, Albin Michel.
- CULIOLI, Antoine (1986). *Notes du séminaire de DEA, 1986-1987*.
- _____ (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Tome 1. Paris, Ophrys.
- DIOT, Roland (1989). «Humor for Intellectuals: Can it be Exported and Translated? The Case of Garry Trudeau's In Search of Reagan's Brain», *Meta*, 34, 1, pp. 84-87.
- ELIAS, Norbert (1975). *La Dynamique de l'Occident*. Paris, Calmann-Lévy. Trad. du tome 2 de *Über den Prozess der Zivilisation* (1^{ère} éd.: 1939) par Pierre Kamnitzer.
- FOUCAULT, Michel (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris, Gallimard.
- FEIFFER, Jules (1992). «Ah Poverty!» *Globe & Mail*, 25 mars.
- GOZZI, Raymond, Jr. (1990). *New Words and a Changing American Culture*. Columbia, S.C., South Carolina Press.
- HALLIDAY, M.A.K. (1970). *An Introduction to Functional Grammar*. Londres, Edward Arnold.
- HEWSON, Lance & MARTIN, Jacky (1990). *Redefining Translation. The Variational Approach*. Londres et New York, Routledge.
- HUGHES, Geoffrey (1988). *Words in Time. A Social History of the English Vocabulary*. Oxford, Basil Blackwell.
- HUME, David (1990 [1739-1740]). *A Treatise of Human Nature*. L. A. Selby-Bigge, ed. Oxford, Clarendon.

- HUYGHE, François-Bernard (1991). *La Langue de coton*. Paris, Laffont.
- JINOT, Paul (1990). «Essai de terminologie politique contrastive (français-anglais) sur les thèmes de «liberté» et de «volonté»», *Meta*, XXXV(2), pp. 398-407.
- KOKHAVI, Moshe (1990). *Aphek in Canaan. The Egyptian Governor's Residence and its Finds*. Jerusalem, The Israel Museum.
- LANGACKER, Ronald W. (1987). *Foundations of Cognitive Grammar. Theoretical Prerequisites*. Vol. I. Stanford, Stanford University Press.
- LEHMUSKALLIO, Arto, Viktor PODBEREZNYJ et Hannu TOMMOLA (1988). «Towards a Finnish-Russian Dictionary of Finnish Culture-bound Words», *Empirical Research in Translation and Intercultural Studies, Selected papers of the TRASIF seminar*, pp. 157-164. Sonja Tirkkonen-Condit, ed. Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- LUTZ, William (1989). *Doublespeak*. New York, Harper & Row.
- MOSSOP, Brian (1990). «Translating Institutions and 'idiomatic' translation», *Meta*, XXXV(2), pp. 342-355.
- MOUNIN, Georges (1963). *Les Problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard.
- NEWMARK, Peter (1981). *Approaches to Translation*. Oxford, Pergamon Press.
- ____ (1982). «The Translation of Metaphor», *The Ubiquity of Metaphor*, Wolf Paprotté et René Dirven, eds., pp. 295-326. *Current Issues in Linguistic Theory*, vol. XXIX. Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins.
- OCDE, *Glossaire des difficultés générales de traduction*. Paris.

ORWELL, George (1946). «Politics and the English language», *Collected Essays*. Londres, Secker and Warburg.

_____ (1988 [1949]). *Nineteen Eighty Four*. Londres, Penguin.

PALEK, Bohumil (1968). «Cross-reference: a Contribution to Hypersyntax», *Travaux Linguistiques de Prague*, 3, pp. 255-266.

PERGNIER, Maurice (1978). *Les Fondements sociolinguistiques de la traduction*. Paris, Librairie Honoré Champion.

PIGEON, Louis-Philippe (1982). «La Traduction juridique - L'Équivalence fonctionnelle», *Langue du droit et traduction. Essais de jurilinguistique*. Jean-Claude Gémard, dir. Montréal, Linguatex/Conseil de la Langue Française.

REISCHAUER, Edwin O. (1988). *The Japanese Today. Change and Continuity*. Cambridge, Mass. et Londres, The Belknap Press of Harvard University Press.

SAYAD, Abdelmalek (1990). «Les Maux à mots de l'immigration, entretien avec Jean Leca. Issu(e) de l'immigration. Identités, mobilisations et représentations des jeunes d'origine maghrébine», *Politix*, 12, pp. 7-24.

SCHACHTER, S., N. CHRISTENFELD, B. RAVINA et F. BILOUS. (1991). «Speech Disfluency and the Structure of Knowledge», *Journal of Personality and Social Psychology*, 60, 3, pp. 362-367.

SELESKOVITCH, Danica et Marianne LEDERER (1983). *Interpréter pour Traduire*. Paris, Didier.

SÉRIOT, Patrick (1989). «Langue de bois, langue de l'autre et langue de soi. La quête du parler vrai dans l'Europe socialiste dans les années 1980», *Mots*, 21, École Normale Supérieure de Fontenay/Saint Cloud, pp. 50-66.

- SIMEONI, Daniel et Khadiyatoulah FALL (1992). «Syntagmatic Dysfluency and Discourse Appropriation: Topic Haze and Notional Tug-of-war in Interactional Spoken Language», *Recherches Sémiotiques/Semiotic Inquiry*, XII(3), pp. 87-119.
- SONG, Yo-in (1991). «Remarks on Cultural Transfer from an LD», *TTR*, IV(1), pp. 63-79.
- TATILON, Claude (1990). «Le Texte publicitaire: traduction ou adaptation?», *Meta*, XXXV, 1, pp. 243-246.
- TILFORD, Roger (1990). «The Translation of Politics and the Politics of Translation», *Übersetzungswissenschaft: Ergebnisse und Perspektiven; Festschrift für Wolfram Wills zum 65. Geburtstag*. Hrsg. von Reiner Artz & Gisela Thome. Tübingen, Gunter Narr Verlag, pp. 216-227.
- TRUDEAU, Danielle (1992). *Les Inventeurs du bon usage*. Paris, Éditions de Minuit.
- VILLETTE, Michel (1992). «La relation salarié-entreprise dans l'iconographie d'entreprise», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 91/92, pp. 61-69.
- WEBER, Max (1978). *Economy and Society*. Guenther Roth and Claus Wittich, eds. Berkeley, University of California Press. Trad. de *Wirtschaft und Gesellschaft*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1956.
- WIERZBICKA, Anna (1990). «Antitotalitarian Language in Poland: some Mechanisms of Linguistic Self-defense», *Language in Society*.
- _____ (1991). «Japanese Key-words and Core Cultural Values», *Language in Society*, 20, pp. 333-385.